

## Signature d'un accord cadre

### Accompagnement des entreprises artisanales du Grand Est en matière de développement durable

Dans le cadre du programme Climaxion, la Région Grand Est, l'ADEME et la DREAL mènent d'ores et déjà une politique ambitieuse et coordonnée en faveur de l'économie circulaire. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'un réseau Grand Est centré sur l'économie circulaire (COLLECTif) animé par la CCI Grand Est et dont les Chambres de Métiers et d'Artisanat et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont partenaires.

Afin d'intensifier également l'engagement des entreprises artisanales du Grand Est dans ce domaine, un accord cadre a été signé ce mardi 12 novembre 2019. Outre la mobilisation et l'accompagnement des artisans, il vise à améliorer leurs pratiques et leur compétitivité en réduisant leur impact environnemental.

Par cet accord cadre, la Région Grand Est, l'ADEME, les Agence de l'Eau, la DREAL et la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat du Grand Est soutiendront et conduiront la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant d'accompagner les entreprises artisanales dans une approche associant la prise en compte de l'environnement en s'engageant dans des logiques d'économie circulaire, de réduction des pollutions, de maîtrise de l'énergie et d'amélioration de la compétitivité.

Un plan régional multi partenarial et porté par la CRMA est ainsi mis en place pour la période 2019-2021. Il recouvre les champs suivants : eau, santé/environnement, changement climatique, transition énergétique et économie circulaire, déchets, innovations environnementales, formation et emploi en faveur du développement durable.

Ainsi, plusieurs dispositifs visant une utilisation plus efficace des ressources et la réduction des impacts environnementaux pourront être proposés aux entreprises artisanales :

Financé par :



développement de nouvelles filières de valorisation des déchets, incitation au choix de procédés plus propres et plus économes en énergie, diffusion des principes de prévention des déchets, sensibilisation à une consommation responsable, gaspillage alimentaire... Ces orientations sont par ailleurs sources d'innovation et de gains économiques.

L'accord cadre signé ce 12 novembre prévoit de s'appuyer sur les ressources des partenaires et leurs présences territoriales pour apporter à toutes les entreprises artisanales du Grand Est un accompagnement technique sur ces sujets.

L'accord-cadre a été signé par :

Monsieur Bernard STALTER, Président de la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat du Grand Est

Monsieur Arnaud LEROY, Président de l'ADEME

Monsieur Marc HOETZEL, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Madame Patricia BLANC, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Monsieur Laurent ROY, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est

Monsieur Hervé VANLAER, Directeur Régional de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est